

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0255**

commune (s) :

objet : Travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0255**

objet : **Travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il conviendrait de passer un marché de travaux par voie d'appel d'offres ouvert à bons de commande, en raison de la difficulté pour prévoir les besoins. Ce marché permettrait la réalisation de cuves et de containers, de canalisations, la mise en œuvre de protections ou de revêtements, en matériaux plastiques ou composites. La durée de ce marché serait de un an, à compter du 1er janvier 2009 ; il serait éventuellement reconductible sur les années 2010, 2011 et 2012.

Le montant annuel de la dépense est évalué à :

- montant minimum hors taxes : 30 000 €
- montant maximum hors taxes : 100 000 € ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de l'opération relative aux travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant les travaux de plasturgie sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 100 000 € HT pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 - sections de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.